

Faculté de Droit et de Criminologie

Guide de l'étudiant

Année académique **2011-2012**



Faculté de Droit et de Criminologie

Guide de l'étudiant

Année académique 2011-2012

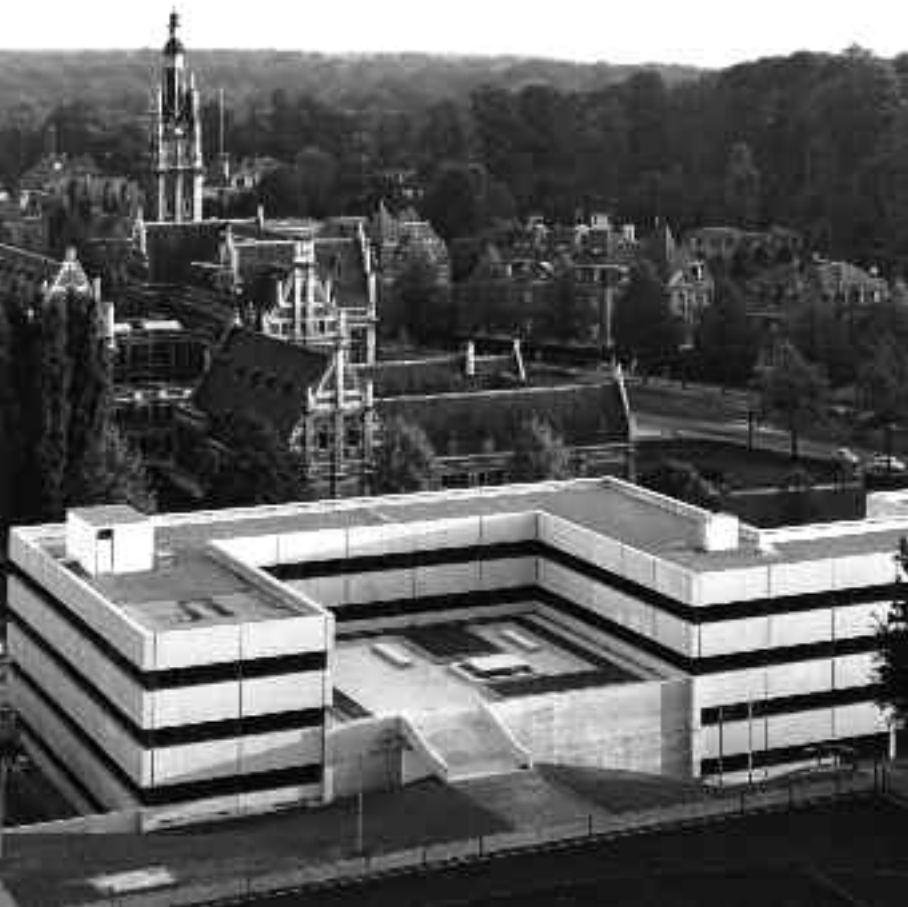


Faculté Droit
& Criminologie

Table des matières

Premiers pas en Faculté	5
Le mot de la Doyenne	6
Le mot de la Présidente de l'École des Sciences criminologiques Léon Cornil	8
Le mot de la Présidente du Jury de la 1 ^{re} année du grade de Bachelier	10
Organisation de la Faculté	11
 Pour vous aider	 15
La Bibliothèque de Droit	16
Le calendrier académique	18
La 1 ^{re} semaine de cours en BA1	20
Quelques tuyaux	20
Le campus du Solbosch	22
Le programme de guidance	24
Le plan Langues	27
Foire aux questions	29
 Les organes étudiants de la Faculté	 33
Le Cercle de Droit & le Bureau Étudiant	34
Le Nouvelles	37
ELSA	39
L'ADBr	40

Premiers pas en Faculté



Le mot de la Doyenne

Chers étudiants,

Je vous accueille avec joie et fierté au sein de la Faculté de Droit et de Criminologie de l'ULB.

Comme son nom l'indique, notre Faculté offre des formations dans deux domaines distincts : le droit et la criminologie. La formation en droit que nous vous proposons est complète – et fait peau neuve à partir de cette année ! Comme je vous l'expliquerai en détail ci-dessous, vous pourrez y suivre les cours de BA (= bachelier), de MA (= master) et de MAC (= master complémentaire) – n'ayez pas peur de ce jargon, celui-ci vous deviendra familier en quelques jours ! Si vous devenez aussi « mordus » que vos professeurs, vous pourrez même poursuivre vos études en 3^e cycle et préparer un doctorat.

En revanche, la formation en criminologie ne commence qu'en MA (master) – mais elle peut être précédée d'un BA en droit, par exemple. Vous trouverez ci-après, dans le mot de la présidente de l'École des sciences criminelles Léon Cornil, Mme Sybille Smeet, toutes les explications nécessaires à ce sujet.

Voyons à présent de plus près comment se présente notre formation en droit.

Le 1^{er} cycle de la formation, qui comporte trois années d'études (BA1, BA2 et BA3) et vous permet d'obtenir le grade de bachelier en droit (diplôme non professionnalisant).

Ce premier cycle sera, dès l'année académique 2011-2012, recentré autour de trois objectifs principaux :

- 1) l'apprentissage d'une méthodologie d'étude universitaire (« apprendre à apprendre ») et d'un socle de base en matière de méthodologie juridique. À cette fin – c'est une première dans notre université - notre Faculté rend le cours de guidance obligatoire pour tous en BA1.*
- 2) l'apprentissage d'un socle de connaissances en droit (fondements et histoire du droit, droit privé, droit public et droit de l'Union européenne)*
- 3) l'apprentissage des langues (néerlandais et anglais), général puis orienté vers leur usage dans les matières juridiques.*

En BA1, nous avons maintenu une large palette de cours non juridiques, dans le but de vous permettre d'acquérir ou consolider

une bonne culture générale et de vous ouvrir l'esprit à de nombreuses disciplines complémentaires à l'étude du droit : sociologie, économie, histoire, psychologie, philosophie, etc. En BA2 et BA3, vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de suivre certains cours en plus de votre programme obligatoire.

Le deuxième cycle de la formation en droit comprend le master en droit, en deux ans (MA1 et MA2), au terme duquel vous pourrez obtenir le grade de master en droit (diplôme professionnalisant, indispensable pour accéder à de nombreuses professions juridiques).

Dès le début du MA1, vous aurez à choisir entre la finalité « Droit public » et la finalité « Droit privé ». Vous ne pourrez pas changer de finalité en MA2.

En début de MA2, afin de vous permettre d'approfondir le domaine juridique qui suscite particulièrement votre intérêt, vous serez amené à choisir un module optionnel, parmi neuf propositions : Droit de l'entreprise, Droit familial et Droit patrimonial de la famille, Droit social, Droit du contentieux, Droit pénal, Droits intellectuels et Droit de l'information, Droits de l'homme, Droit de l'environnement et de l'urbanisme ou Droit public et institutionnel. Les étudiants qui effectuent un séjour Erasmus sont dispensés de ce module d'options.

Au cours du MA2, vous devrez accomplir un travail de fin d'études (TFE) pour lequel, à nouveau, un choix vous sera offert entre quatre formes originales : stage d'initiation en milieu professionnel, stage dans un des Centres ou Unités de recherche de la Faculté, mémoire classique et enfin travail sous forme libre (dans tous les cas, un travail écrit est exigé, conformément au décret de la Communauté française).

Par ailleurs, après votre master en droit, vous aurez la possibilité de suivre l'un de nos six Masters complémentaires (MAC), cursus en un an de spécialisation qui font, eux aussi, partie du deuxième cycle.

Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat.

Chers étudiants, futurs juristes ou criminologues, tout au long du chemin (studieux, parfois sinueux, mais aussi festif, en tout cas inoubliable et passionnant) que vous vous apprêtez à emprunter, vous pourrez trouver des trésors : des savoirs et des outils de travail, des sujets de réflexion, d'admiration ou de contestation, des amitiés et d'autres riches expériences humaines et, tout au bout, des débouchés professionnels très variés et fort intéressants ! Je vous souhaite bonne route dans notre Faculté – et au-delà !

Prof. Andrée Puttemans
Doyenne de la Faculté

Le mot de la Présidente de l'École des sciences criminologiques Léon Cornil

Chers futurs étudiants en criminologie et futurs criminologues, C'est avec plaisir, et au nom de l'ensemble des membres de l'École des sciences criminologiques, que je vous souhaite la bienvenue chez nous.

Nul ne peut ignorer l'importance des débats actuels sur les questions de sécurité, de déviance et de délinquance. La criminologie se donne justement comme objet d'appréhender les divers aspects de la question criminelle que ce soit les formes de criminalité ou de déviance, le fonctionnement de la justice pénale, les causes de la criminalisation, les politiques criminelles ou de prévention, ou encore les pratiques de traitement. En raison de la complexité de cette question, notre Master en criminologie a pour objectif de vous fournir une formation pluridisciplinaire combinant les approches sociologiques, psychologiques, historiques et juridiques et cela sous un angle de réflexion résolument critique, indispensable pour aborder un champ de connaissances qui comporte des dimensions éthiques incontournables.

Parce que la délinquance est à la fois le produit d'un contexte social, politique et économique et s'ancre dans la réalité quotidienne des individus, notre formation se caractérise par son intérêt constant pour les nombreuses questions d'actualité, les pratiques des différents acteurs de terrain et la recherche scientifique, tant appliquée que fondamentale. En tant qu'étudiant, vous bénéficierez de l'encadrement scientifique riche et varié des membres d'un Centre de recherches criminologiques dynamique, mais également de l'expérience de professionnels de terrain dans tous les domaines de la criminologie. De nombreux cours criminologiques sont ainsi complétés par des séances de travaux pratiques, des excursions et des séminaires qui permettent, en groupe restreint, de vous confronter à des situations concrètes ou à des questions théoriques pointues.

Concrètement, les études en criminologie durent deux ans et sont organisées uniquement en deuxième cycle (niveau Master). Il n'y a en effet pas de baccalauréat en criminologie en Communauté française. Nos étudiants proviennent ainsi tant des Hautes écoles (via une année préparatoire) que de baccalauréats universitaires, principalement en sciences humaines et sociales. Certains d'entre eux ont également eu accès au Master en criminologie, sans diplôme préalable, mais en faisant valoriser leur expérience professionnelle ou personnelle dans un domaine touchant à la criminologie. De ce fait, nos étudiants ont souvent des formations préalables et des parcours très diversifiés (assistant social, éducateur spécialisé,

psychologue, sociologue, juriste, politologue, policier, etc.) qui enrichissent les discussions et les débats sur les questions traitées. Dès la 1^{re} année, vous bénéficierez déjà de cours spécialisés visant la compréhension du crime, du criminel et de la criminalité ainsi que l'étude de la réaction sociale au crime. Outre l'approfondissement de certains enseignements sous formes de « questions approfondies », la réalisation d'un stage et d'un mémoire, la 2^e année vous permettra de choisir entre deux finalités : la finalité spécialisée qui vise à former des criminologues de terrain et la finalité approfondie orientée vers la recherche scientifique.

Enfin, si vous le souhaitez et que vous rentrez dans les conditions d'accès, vous pourrez bénéficier d'une bourse d'échange vous permettant, en 2^e année, de passer un quadrimestre chez nos partenaires étrangers (Ottawa, Montréal, Lausanne) ou, pourquoi pas, chez nos partenaires flamands (VUB, Gand).

Enfin, à l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intégrer professionnellement des domaines aussi variés que la police, l'aide ou la protection de la jeunesse, l'administration pénitentiaire, la défense sociale, le secteur associatif travaillant dans le domaine de la déviance, les contrats de sécurité, l'exécution de mesures telles que la peine de travail et la médiation, la sécurité privée ou encore l'aide aux victimes. Si le cœur vous en dit, vous pourrez également opter pour une carrière de chercheur dans un centre universitaire ou autre et mener à bien un doctorat en criminologie.

Pour terminer, une note plus légère : en tant que « petite section » (nous avons sur les deux années de Master, une centaine d'étudiants), vous allez bénéficier d'une équipe pédagogique (professeurs et assistants) disponible et dynamique qui favorise les contacts diversifiés et de qualité avec les étudiants. Si comme pour toutes les études universitaires, il vous sera, bien entendu, nécessaire de vous organiser et de travailler régulièrement, la convivialité ne sera pas absente non plus. Vous aurez aussi l'occasion de tester une véritable solidarité entre les étudiants. Je vous invite d'ailleurs dès maintenant à vous inscrire et à parcourir le forum créé par les étudiants en criminologie de l'ULB pour les étudiants en criminologie de l'ULB (<http://criminolo-j.forumpro.fr/posting/forum>). Il vous donnera une bonne idée de ce qu'est « l'esprit maison » de la criminologie à l'ULB et vous fournira toute une série d'informations sur le contenu des cours, des « cours pirates », des questions d'examens, des moments de détente et... les « coups de gueules » et « coups de cœurs » de nos futurs criminologues et de nos anciens.

À bientôt.

Prof. Sybille Smeets
Présidente
www.crimino.be

Le mot de la Présidente du Jury de la 1^{re} année du grade de Bachelier

Bienvenue en BA1,

Votre choix exprime votre volonté de suivre le type d'enseignement dont les exigences sont sans doute les plus élevées. La maîtrise de la langue de l'enseignement (tant écrite qu'orale), le sens de la rigueur et la volonté de précision sont les prérequis indispensables pour mener à bien les études que vous entreprenez. Vous y ajoutez une méthodologie efficace et une gestion intelligente de votre temps de travail et vous mènerez ces études à leur terme.

Vous avez choisi d'entreprendre des études de droit. Le droit est une discipline normative édictant les règles que doivent respecter tant la société dans son ensemble que les individus en particulier. Mais il n'existe pas de droit universel, le droit est toujours le reflet d'une société déterminée, et il arrive que ce qui est autorisé ici soit prohibé là. Dès lors, le droit est, par nature, une discipline relative qui doit nous inviter à cultiver modestie et tolérance.

Vous avez choisi notre université. Vous savez dès lors qu'un idéal libre examinateur présidera à l'enseignement que vous recevrez et aux activités auxquelles vous participerez. Je vous invite à y adhérer et à vivre en conformité avec ces principes.

Bienvenue parmi nous !

Prof. Huguette Jones

Présidente du Jury de la 1^{re} année du grade de Bachelier

Organisation de la Faculté

Les principaux organes

• La Doyenne

La Doyenne (Mme Andrée Puttemans) est la plus haute autorité de la Faculté. Elle est chargée de la surveillance immédiate de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. Elle est secondée par le Vice-Doyen (M. Bernard Blero) et par le Bureau facultaire. La Doyenne est aussi chargée, en première instance, des questions de discipline.

Les Doyen et Vice-Doyen sont issus du corps académique de la Faculté. Ils sont élus par le Conseil facultaire, pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

• Le Conseil facultaire

La plupart des décisions au sein de la Faculté sont prises par un organe collégial appelé Conseil facultaire.

Celui-ci se compose des représentants du Corps académique (les professeurs), du Corps scientifique (les assistants), du Corps étudiant (les délégués du Bureau Étudiant) et du personnel administratif. Il élit en son sein, à la majorité simple et au scrutin secret, la Doyenne, le Vice-Doyen, le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint.

• La Commission spéciale

Celle-ci a une compétence exclusive au niveau facultaire en matière de nomination, de promotion et de renouvellement de mandat du corps académique et scientifique.

Sa compétence s'étend également aux changements d'attribution et au retrait d'enseignement visant les membres de ces mêmes corps.

• Le Bureau de la Faculté

Composé d'un représentant des divers corps composant la Faculté : enseignant, scientifique, étudiant et personnel administratif, technique et de gestion.

Le Bureau statue notamment, par délégation des Commissions de Jury, sur les demandes individuelles des étudiants : octroi de dispenses de cours, fixation d'un programme adapté ou d'équivalence, etc.

• Le secrétariat

La Doyenne est aidée dans la gestion de la Faculté par un ensemble administratif composé d'un secrétariat académique et d'un secrétariat "étudiants", coordinateurs de tous les actes administratifs officiels.

Il est l'instrument de liaison quotidienne avec tous les organes de l'Université.

Un local est exclusivement réservé à l'accueil des étudiants (dernière porte à gauche du couloir menant au Janson). Géré par M. Guillaume Pietrons, cet accueil a lieu tous les jours de la semaine de 9 h 30 à 12 h 30, ainsi que le mardi, de 14 h à 17 h.

Pour des problèmes plus spécifiques (règlements, procédures administratives, etc.), vous pouvez vous adresser à M. Nourdine Ben Hamman Lech-Hab, responsable de l'administration facultaire, en prenant au préalable rendez-vous au secrétariat.

Par ailleurs, le site de la Faculté comporte un « portail étudiants » contenant un maximum d'informations. Vous y trouverez les différents horaires, avis, formulaires, règlements ainsi que toute l'actualité de la Faculté. Dès lors, évitez de vous déplacer au secrétariat pour des questions dont les réponses figurent soit aux panneaux d'affichage, soit sur le site Internet.

Respectez les horaires d'ouverture et ne téléphonez qu'en cas de réel besoin.

www.ulb.ac.be/facs/droit/Portaletudiant.html

Organisation du secrétariat

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION FACULTAIRE Nourdine Ben Hamman Local H.1303 – 02 650 39 38 <i>benhamman.nourdine@ulb.ac.be</i> Heures de réception : uniquement sur rendez-vous	
AFFAIRES ÉTUDIANTES Heures de réception : tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30, et le mardi, de 14 h à 17 h. Guillaume Pietrons Accueil étudiants et Masters complémentaires Local H.1101B – 02 650 39 34 <i>guillaume.pietrons@ulb.ac.be</i> Myriam Bодenes Bacheliers en droit Local H.1306 – 02 650 39 40 <i>myriam.bodenes@ulb.ac.be</i> Chantal Vanderwinkel Masters en droit Local H.1306 – 02 650 36 73 <i>chantal.vanderwinkel@ulb.ac.be</i> Alisson Vilain Équivalences et dossiers d'admission Local H.1306 – 02 650 39 36 <i>alisson.vilain@ulb.ac.be</i> Nathalie Larivière MFE et stages Local H.3105 – 02 650 45 59 <i>nathalie.lariviere@ulb.ac.be</i> Katia Veulemans Criminologie Local H.1201a – 02 650 39 41 <i>katia.veulemans@ulb.ac.be</i> Michaëlla Klein Gestion des horaires et locaux Local H.1215a – 02 650 49 43 sur RDV uniquement <i>michaella.klein@ulb.ac.be</i> Valérie Thomas Local H.1306 – 02 650 39 37 <i>valerie.thomas@ulb.ac.be</i>	AFFAIRES ACADÉMIQUES Heures de réception : uniquement sur rendez-vous Anne-Marie Fontaine Secrétariat Doyen Organisation des défenses de thèses et du jury facultaire Local H.1307 - 02 650 39 93 <i>anne-marie.fontaine@ulb.ac.be</i> Dominique Jacquemin Secrétariat Doyen Gestion du cadre, ordres du jour des séances facultaires Local H.1307 - 02 650 39 94 <i>dominique.jacquemin@ulb.ac.be</i> Alexandre Spetschinsky Help Desk informatique étudiants H.1215 - 02 650 61 61 <i>alexandre.spetschinsky@ulb.ac.be</i> <i>helpdesk-droit@ulb.ac.be</i> Benjamin Lachterman Relations extérieures, relations avec l'enseignement secondaire, support aux Centres de recherche 02 650 40 97 <i>benjamin.lachterman@ulb.ac.be</i>

Les avis pédagogiques

Il s'agit d'un mécanisme de prise d'avis sur les enseignants et assistants.

Cette procédure est importante à un double point de vue : premièrement, elle permet un « feedback » très utile pour les professeurs et assistants quant à l'organisation de leur(s) cours et travaux pratiques et, deuxièmement, elle entre en ligne de compte pour le renouvellement de mandats ainsi que pour les demandes de promotion.

À partir de la deuxième année de Bachelier, la récolte de ces avis se fait par voie électronique une fois par an, vers le mois d'octobre. Elle est organisée suivant le calendrier des travaux pratiques : un assistant accompagnera les étudiants à la bibliothèque durant une plage horaire réservée à cet effet.

Pour les années terminales de 2^e cycle, ces avis sont remplis, sous format papier, lors de la remise du diplôme.

Les rapports des commissions pédagogiques d'années sont soumis au Conseil facultaire ou à la Commission spéciale, lors de l'examen de la demande de renouvellement de mandat de l'enseignant et s'il apparaît que des lacunes pédagogiques trop graves ont été relevées, une commission pédagogique spéciale, chargée d'investiguer de manière approfondie sur les mérites de l'intéressé au renouvellement, est constituée. Elle travaille tout en veillant à respecter les droits de la défense.

Pour vous aider

La Bibliothèque de Droit

Située au cœur du bâtiment H, au premier étage, la Bibliothèque de Droit deviendra rapidement un outil fondamental pour vos études. Vous y trouverez tout ce qu'un étudiant en droit recherche :

- Ses collections couvrent tous les domaines du droit, tant belge que français, européen ou encore international public et privé. Elles comprennent aussi du droit comparé et certains ouvrages et revues de différents pays du monde. Elle veille à suivre au plus près l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale.
- Un accès à des ressources électroniques comme des bases de données juridiques ou des périodiques en ligne. Sans compter l'ensemble des sites juridiques accessibles sur le Net.
- Un vaste espace de travail : une grande salle de lecture dans sa partie centrale et un « séminaire » où vous pourrez accéder aux revues de l'année en cours ;
- Une quarantaine de PC vous permettant d'accéder à Internet et aux ressources juridiques électroniques. Parmi ceux-ci, 25 sont spécifiquement réservés aux étudiants de droit et disposent de tous les programmes bureautiques nécessaires à la réalisation de vos travaux.
- Un local comportant cinq photocopieuses ;
- Un accès Wi-Fi vous permettant d'utiliser votre propre PC portable.

Les horaires

Parfaitement adaptée à vos cycles de travail, la Bibliothèque de Droit distingue trois périodes dans votre année universitaire :

- En période « normale », la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ;
- Durant la période des travaux pratiques, la bibliothèque ouvre ses portes en semaine, de 9 h à 19 h, et le samedi, de 10 h 30 à 17 h ;
- En période d'examens, la bibliothèque reste accessible tous les jours de la semaine, de 9 h à 19 h.

Initiations

Parce que l'utilisation d'un outil aussi riche et complexe qu'une bibliothèque n'est pas une chose innée, une initiation de base est organisée, dès le mois d'octobre, pour l'ensemble des étudiants de première année ; un document utile ainsi qu'un plan de la bibliothèque vous seront remis lors de cette séance.

Une formation plus approfondie, davantage axée sur la méthodologie de la recherche documentaire juridique, est également dispensée en deuxième année, dans la bibliothèque elle-même. Un syllabus reprenant cette formation est accessible au Bureau Étudiant Droit.

La Bibliothèque de Droit en quelques chiffres...

- 1 600 m² d'espace dédié à la consultation, la lecture, la recherche, l'étude...
- 50 000 livres en libre accès, dont près de 1 500 nouveautés par an ;
- Un abonnement à plus de 400 revues et périodiques juridiques ;
- 600 périodiques juridiques en format électronique.

www.bib.ulb.ac.be

Le calendrier académique

(Approuvé par le Conseil facultaire du 26 mai 2011)

1^{er} quadrimestre

Journée d'accueil des nouveaux étudiants (JANE):	jeudi 15 septembre 2011
Début de cours:	lundi 19 septembre 2011
Fin de cours:	vendredi 23 décembre 2011
Vacances de Noël:	du lundi 26 décembre 2011 au samedi 7 janvier 2012
Examens janvier 2011:	du lundi 9 au samedi 28 janvier 2012
Suspension des cours et des exercices pratiques:	du 9 au 28 janvier 2012
Semaine de détente:	du lundi 30 janvier au samedi 4 février 2012

2^e quadrimestre

Début de cours:	lundi 6 février 2012
Vacances de Pâques:	du lundi 2 au samedi 14 avril 2012
Reprise:	lundi 16 avril 2012
Fin de cours:	samedi 12 mai 2012
Blocus:	du lundi 14 au samedi 19 mai 2012

1^{re} session

Ouverture de la session:	lundi 21 mai 2012
Épreuves Compensatoires:	en même temps que les examens
Début des examens:	lundi 21 mai 2012
Fin des examens:	samedi 23 juin 2012
Défense des TFE 2 ^e MA:	du lundi 25 au mercredi 27 juin 2012
Période de délibération:	du jeudi 28 juin au lundi 2 juillet 2012
Clôture de la session:	lundi 2 juillet 2012
Inscription à la 2 ^d session:	mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2012 de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h

2^e session

Ouverture de la session:	lundi 13 août 2012
Épreuves Compensatoires:	en même temps que les examens
Début des examens:	lundi 13 août 2012
Fin des examens:	mercredi 5 septembre 2012
Défense des TFE 2 ^e MA:	vendredi 7 septembre 2012
Défense des TFE 2 ^e MA Criminologie:	du lundi 3 au samedi 8 septembre 2012
Période de délibération:	du mardi 11 au jeudi 13 septembre 2012
Clôture de la session:	jeudi 13 septembre 2012
Reprise des cours:	lundi 17 septembre 2012

La 1^{re} semaine de cours en BA1

Le programme de la première semaine des cours sera accessible début septembre à l'adresse :

www.ulb.ac.be/facs/droit

Quelques tuyaux

Les panneaux d'affichage (valves)

Ils constituent le moyen de communication privilégié entre les étudiants et le secrétariat. Le secrétariat y affiche toutes les informations relatives aux cours (modification d'horaire, de salle de cours...), aux procédures administratives à accomplir (choix des cours à option...), aux échéances à respecter, etc. Ils sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment H, dans le couloir principal.

Les valves électroniques

Il vous est également vivement conseillé de consulter les valves électroniques toute l'année sur votre portail à l'adresse :

www.monulb.be

Des avis d'annulation de cours peuvent nous parvenir la veille et ce n'est que par ce biais que vous serez informés... et éviterez ainsi un réveil matinal ou/et un déplacement inutile !

Le courrier électronique

Vous êtes invité à activer au plus vite votre courrier électronique @ulb.ac.be, certaines informations ne vous seront en effet communiquées que par ce biais. Pour ce faire, veuillez vous rendre sur le site internet <https://debby.ulb.ac.be/pam/> pour y créer votre NetId (composé de Net : réseau et d'Id : identifiant).

Il vous est également possible d'y créer un transfert vers votre adresse mail privée.

Le lien de connexion vers le webmail de l'ULB est :

<http://webmail.ulb.ac.be/>

Les salles informatiques

La première est située dans les locaux de la Bibliothèque de Droit. Vous y trouverez les 25 postes réservés aux étudiants de droit.

La seconde salle se situe dans le couloir d'accès à l'auditoire P.E. Janson (J1.101). Vous y trouverez également 25 postes réservés aux étudiants de droit.

Pour y accéder, vous devrez vous inscrire, soit pendant les heures de permanence auprès du gestionnaire informatique, Alexandre Spetschinsky (02 650 61 61), situé au H.1215, soit en faisant une demande par e-mail: helpdesk-droit@ulb.ac.be.

Au préalable, veillez à vous munir de votre NetId (cf. procédure point précédent).

helpdesk-droit@ulb.ac.be

Localisation des auditoires

La plupart des cours relatifs aux enseignements assurés par et pour notre Faculté sont dispensés dans les bâtiments H, J, U, A et K du campus du Solbosch (voir plan page suivante).

Chaque local est identifié par la lettre du bâtiment dans lequel il se situe, suivie de la lettre désignant la porte d'accès éventuelle, ensuite le niveau d'accès et enfin le numéro du local.

Certains locaux sont également désignés par un nom : Janson (J.1.206), Lameere (U.B2.252A), Chavanne (U.D.2.120), Guillissen (U.A.2.218)...

Le site Internet de la Faculté

www.ulb.ac.be/facs/droit

Retrouvez-y toute l'actualité de la Faculté, les informations administratives et légales, ainsi que de nombreuses offres d'emplois (juridiques, jobs étudiants) ou de stages.

Le portail MONULB

www.monulb.be

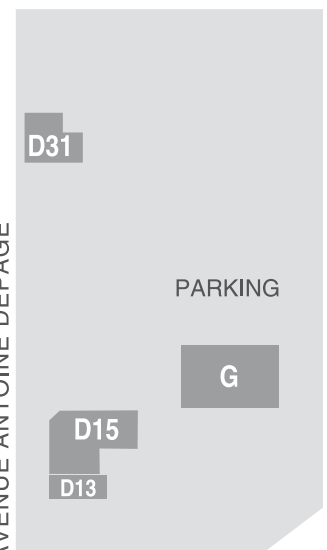
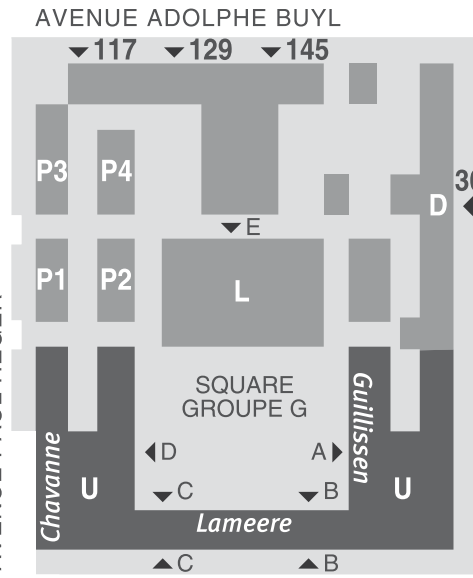
Le campus du Solbosch

■ STIB 71 / 25 / 94

■ BUS 71 / 72

VERS LE CAMPUS DE LA PLAINE

■ TRAM 25 / 94



AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

SQUARE JEAN SERVAIS

AVENUE ANTOINE DEPAGE

INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES

VERS LE BOIS DE LA CAMBRE
VERS LE CENTRE-VILLE



L'encadrement méthodologique en première année

Du fait des changements de rythmes et des volumes de travail importants, la première année à l'université est souvent vécue difficilement.

Depuis plus de dix ans, à l'initiative et sous la responsabilité de Mme Régine Beauthier, professeur d'Histoire du droit et des institutions – et actuellement sous la responsabilité de Mme Barbara Truffin – une aide particulière dénommée « guidance » vous permet de mettre toutes les chances de votre côté afin d'assurer la réussite de votre première année académique.

À partir de cette année, ce programme de guidance devient obligatoire pour tous les étudiants de BA1. Il est incorporé au programme de cours et sa réussite est créditée de 3 ECTS.

Par ailleurs, d'autres activités sont développées par la Faculté pour assurer un encadrement des étudiants de BA1 tout au long de l'année.

• Programme de guidance en droit (obligatoire)

Ce programme est axé sur les solutions à apporter aux problèmes récurrents rencontrés par les étudiants : élaboration d'un calendrier de travail réaliste, prise de note, structuration des idées, construction de plan, élaboration de synthèse, etc.

Il comprend différentes phases :

La première phase consiste en une série de 3 séances données par Mme Barbara Truffin. Ces 3 premières séances sont destinées à transmettre, le plus vite possible dans l'année, des réflexes méthodologiques permettant d'aborder de manière adéquate et réflexive la première année de droit. Ces séances sont dispensées dans des petits auditoriums afin d'obtenir la meilleure interaction possible entre le professeur et les étudiants. Les étudiants sont répartis en 5 groupes d'une centaine d'étudiants qui suivent chacun les trois séances à un horaire spécifique. La composition de ces groupes ainsi que l'horaire des séances seront affichés en tout début d'année. Ces trois séances se donnent entre le 29 septembre et le 18 octobre 2011. Elles ont notamment pour objectif de faire réfléchir les

étudiants à leurs pratiques, à leurs méthodes de travail, et, selon les cas, de les amener à les remettre en question ou à les perfectionner.

À l'issue de cette première phase, un test obligatoire pour tous les étudiants de BA1 est réalisé afin d'évaluer la mise en pratique des conseils méthodologiques transmis lors des 3 premières séances. Cette année, le test aura lieu le 25 octobre 2011. Les étudiants qui obtiennent une note égale ou supérieure à 12/20 reçoivent alors les 3 ECTS correspondants au cours de guidance et sont dispensés de suivre la suite du programme. La note obtenue lors du test constitue, dans ce cas de figure, la note attribuée pour le cours.

Une troisième phase est mise en œuvre à destination exclusive des étudiants qui ont obtenu moins de 12/20 lors du test du 25 octobre. Ces étudiants doivent suivre un total de 5 séances de travaux pratiques (TP) dispensées par des assistants durant les deux quadrimestres afin d'améliorer la mise en pratique des conseils méthodologiques appliqués à l'étude du droit. Les étudiants bisseurs ou trisseurs participent à ces séances dans le cadre de groupes de TP spécialement composés et bénéficient d'un programme plus approfondi, intégrant des séances (facultatives) de suivi individualisé.

Les séances de TP obligatoires donnent lieu à des petits exercices tout au long de l'année. L'évaluation de ce travail constitue, dans ce cas de figure, la note attribuée pour le cours. Les étudiants qui obtiennent une note de TP inférieure à 12/20 doivent présenter un examen en deuxième session (août – septembre).

• Les travaux pratiques dans les matières juridiques (obligatoires)

Les trois cours juridiques (Introduction au droit civil, Histoire du droit et des institutions, Introduction au droit et à la méthodologie juridique) sont assortis de travaux pratiques obligatoires (TP). La présence aux séances est donc obligatoire pour tous les étudiants. Les absences doivent être justifiées (certificat médical ou preuve d'un cas de force majeure). La préparation des séances, le respect des directives données, la qualité du travail effectué et la qualité de la participation sont évalués. Lorsque des tests sont organisés dans le cadre des TP, la note qui leur est attribuée est insérée mathématiquement dans la note de TP. Celle-ci est à son tour insérée mathématiquement dans la note d'examen, en première et en deuxième session. Le travail tout au long de l'année est donc valorisé de façon substantielle.

Exceptionnellement (selon des modalités déterminées par le Règlement général des études de la Faculté de Droit et de Criminologie, Titre II, Art. 2), un étudiant qui n'a pas pu suivre les TP pour des motifs légitimes peut obtenir une épreuve compensatoire (EC).

www.ulb.ac.be/facs/droit/reglements.html

• La guidance « d'été »

Enfin, un programme supplémentaire de soutien est organisé entre les sessions de mai-juin et d'août-septembre.

Les détails de ces différents programmes seront communiqués et présentés en temps utile aux étudiants de BA1.

Le plan Langues

La connaissance des langues joue un rôle fondamental dans la formation des diplômés de l'enseignement supérieur du XXI^e siècle. Dans le contexte belge, une connaissance du néerlandais, et de plus en plus de l'anglais, joue un rôle souvent décisif dans la recherche d'un emploi. Les langues sont également importantes dans le cadre de l'Union européenne.

L'ULB a donc décidé de lancer son *Plan Langues*, initiative qui étend l'enseignement des langues à un nombre toujours plus important d'étudiants.

Le programme du *Plan Langues*, appliqué à la Faculté de Droit et de Criminologie, se fait en collaboration avec la *F9 Languages in Brussels* (anciennement *Fondation 9*). La *F9* est une école de langues créée en 1989 sous l'égide de l'Université libre de Bruxelles, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (BECI) et de la Ville de Bruxelles.

• En quoi consiste-t-il ?

À partir de la rentrée académique 2011-12, le programme de Bachelier en droit renforcera la présence de l'anglais et du néerlandais dans son cursus. Pour mieux vous y préparer, le *Plan Langues* vous offrira la possibilité, dès la première année de Bachelier, de suivre un cours d'auto-apprentissage en néerlandais et en anglais. Celui-ci est basé sur un cours préparé par le professeur académique responsable de la langue néerlandaise et anglaise. Le niveau à atteindre à la fin de la première année est A2 au Cadre Européen Commun de référence pour les langues (CECR).

En BA1 toujours, vous aurez en plus la possibilité de suivre gratuitement à la *F9* des modules de soutien de néerlandais et/ou d'anglais. Pour ce faire, après votre inscription au *Plan Langues*, vous passerez un test qui déterminera votre niveau afin d'adapter vos futurs modules de soutien à celui-ci. Ces modules sont organisés en cycles de 20h, sur 4 semaines, à concurrence de 2x 2,5h/semaine. Les modules de la *F9* sont organisés selon 3 niveaux et les étudiants peuvent suivre les modules de plusieurs niveaux.

À l'issue de ce module, vous devriez être apte à obtenir un niveau de type A2 qui vous permettra de suivre les cours d'anglais général et de néerlandais général du programme officiel de deuxième Bachelier en droit. Après la réussite de ces cours obligatoires dispensés en deuxième année, vous aurez un niveau de type B1 (intermédiaire), indispensable pour suivre les cours de

Terminologie juridique néerlandaise et de *Comparative law* dispensés en troisième année de Bachelier.

Il est à noter que ces modules de soutien restent accessibles aux étudiants en BA2 et BA3.

Le *Plan Langues* envisage également la possibilité pour des étudiants faisant preuve d'un niveau déjà élevé en langues d'obtenir une dispense sur présentation d'un certificat de compétence langagière internationalement reconnu.

Plus d'infos sur le Plan Langues ? S'inscrire ?

- **ULB - Personnes de contact :**

Pour le néerlandais : Henny-Annie Bijleveld
(hbijleve@ulb.ac.be ou 02 650 38 21)

Pour l'anglais : Ian Tudor (*itudor@ulb.ac.be*)

Avenue. F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles – CP 175

- **F9 Languages in Brussels**

Heures d'ouverture : 8 h à 19 h (vendredi : 8 h à 17 h)

Avenue Louise, 485 à 1050 Bruxelles

Tél. : 02 627 52 52

Modules : pendant l'année académique du lundi au jeudi de 18 h 30 à 21 h ; pendant les vacances et semaines de rattrapage : de 14 h à 18 h dans les locaux de la F9.

info@f9languages.eu

www.f9languages.eu/ulb

Foire aux questions

Questions générales

- **Qu'est-ce qu'un ECTS ?**

Les crédits (ECTS – European credit transfer system) prennent en compte la charge de travail réelle de l'étudiant. Ils recouvrent donc non seulement la participation aux cours magistraux, les travaux pratiques, les stages, les recherches mais aussi le travail personnel – en bibliothèque ou à domicile – requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

- **De combien d'années d'études se compose le cycle complet des études de droit ?**

5 années : 3 années de Bachelier et 2 années de Master.

- **Y a-t-il une passerelle me permettant de passer des études de droit à celles de criminologie ?**

Oui, si vous êtes titulaire d'un grade de Bachelier en droit, vous aurez la possibilité de vous inscrire en 1^{re} année de Master en criminologie, moyennant le passage d'un programme complémentaire de maximum 15 ECTS.

- **Quel est le taux de réussite en droit ?**

La 1^{re} année de Bachelier est sans conteste l'année la plus difficile, compte tenu du profond changement qu'elle implique pour l'étudiant, tant au niveau du volume des matières à appréhender qu'au niveau de la méthodologie de travail à acquérir. Le taux de réussite de cette année est en moyenne de 30 %, ce qui paraît faible. Statistiquement cependant, il est établi que parmi les 70 % des étudiants en situation d'échec sur les 2 sessions, 50 % d'entre eux ont une moyenne inférieure à 8/20. L'importance de ce dernier pourcentage signifie que soit l'étudiant n'a pas fait le bon choix et a abandonné en cours d'année, soit il n'a manifestement pas fourni le travail nécessaire pour réussir et/ou n'a pas utilisé le système de guidance mis à sa disposition.

- **Quel est le taux de réussite en criminologie ?**

Le taux de réussite est d'environ 60 % pour l'année préparatoire et pour la 1^{re} année de Master. La 2^e année de Master est caractérisée par un taux de réussite plus élevé avoisinant les 80 %. Il apparaît donc que près de

deux étudiants sur trois réussissent leur année d'études en criminologie, toutes années confondues.

- **À quoi servent les études de troisième cycle ?**

Le troisième cycle d'études universitaires mène au grade académique de « docteur », délivré après soutenance d'une thèse, correspondant globalement à au moins 180 crédits (min. 3 ans). Ce grade prestigieux ouvre la porte à l'enseignement universitaire mais aussi à la recherche.

- **Puis-je passer de Mons à Bruxelles ou de Bruxelles à Mons entre deux années de BA ?**

Oui. Il s'agit, au niveau des années de Bachelier, d'un cursus équivalent qui s'inscrit dans le cadre de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles dont font partie l'Université de Mons-Hainaut et l'ULB.

Les cours

- **Où puis-je trouver mes horaires de cours ?**

Les horaires de cours sont affichés aux valves (bâtiment H), mais aussi sur le site de la Faculté : www.ulb.ac.be/facs/droit/Portailletudiant.html

- **Qu'est-ce qu'un mnémonique ?**

C'est le code « technique » d'un cours. Vous le retrouverez dans de nombreux documents : horaires, programmes de cours, horaires d'examens... Exemple : DROI-C-101 (Introduction au droit civil), PHIL-C-101 (Philosophie morale)...

- **Est-ce qu'il y a des syllabus pour tous les cours ? Où me les procurer ?**

Il existe un syllabus pour la plupart des cours, mais ce n'est pas pour autant systématique. Il est donc vivement conseillé de se renseigner auprès de chaque professeur en début d'année, et quoi qu'il en soit, de suivre ses cours en prenant des notes ! Les syllabus seront, selon le cas, disponibles aux Presses Universitaires (PUB), au Bureau Étudiant de la Faculté de Droit, ou encore, sur les pages de l'Université Virtuelle.

- **Est-on obligé de suivre les cours ?**

Non, mais votre présence est cependant vivement conseillée. La présence aux cours permet d'enregistrer la matière et rend l'apprentissage moins ardu. Elle permet aussi d'identifier les points sur lesquels le professeur insiste, d'entendre de nouveaux exemples et de se rendre compte d'éventuelles lacunes ou incompréhensions. La présence aux cours permet également, grâce à la prise de notes, de déjà vous aider à structurer la matière. Par ailleurs, tous les cours ne disposant pas d'un syllabus, avoir ses propres notes s'avère être une condition essentielle à la réussite de l'examen.

- **Quelle est la différence entre une dispense et un report ?**

Une dispense permet de ne pas présenter un cours que l'on a déjà réussi dans un autre cursus (pour autant qu'il comporte le même nombre d'ECTS). Une dispense n'est jamais automatique et doit donc être demandée au Bureau de la Faculté (formulaire disponible au secrétariat ou en ligne). Un report permet de conserver la note d'un cours réussi lors d'une session suivante.

Les travaux pratiques (TP)

- **Est-on obligé de suivre les travaux pratiques ?**

Oui. Contrairement au cours, l'étudiant doit jouer un rôle actif lors des TP. Les enseignants en charge des TP doivent pouvoir se faire une opinion quant à votre implication lors de ceux-ci, et suivre l'évolution de votre travail en cours d'année.

- **Quelle note de TP dois-je obtenir pour avoir un report d'une année à l'autre ?**

Une note de TP pourra être reportée à partir de 12/20.

- **Combien de TP figurent au programme de BA1 ?**

Trois : Introduction au droit civil (en ce compris les fondements du droit romain), Histoire du droit et des institutions, Introduction au droit et à la méthodologie juridique.

- **Si j'échoue à un TP, puis-je malgré tout passer l'examen dans cette matière ?**

Oui, mais la note de TP intervenant dans la note globale du cours, vous serez fortement désavantagés.

Les examens

- ***Dois-je m'inscrire pour passer mes examens ?***

Non pour les examens de première session.
Oui pour ceux de seconde session.

- ***Quelle note d'examen dois-je obtenir pour avoir un report d'une session à l'autre ?***

10/20. Vous pouvez renoncer à ce report pour augmenter votre moyenne.

- ***Quelle note d'examen dois-je obtenir pour avoir un report d'une année à l'autre ?***

12/20. Vous pouvez renoncer à ce report pour augmenter votre moyenne.

- ***Quelle est la moyenne exigée pour la réussite d'une année d'études ?***

Il faut 12/20 de moyenne et aucune note inférieure ou égale à 7/20 (note d'exclusion).

Les organes étudiants de la Faculté

Le Cercle de Droit & le Bureau Étudiant

Bonjour à toutes et à tous,

Avant toutes choses nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la Faculté de Droit et de Criminologie de l'Université libre de Bruxelles.

Notre Faculté, et la vôtre dès à présent, compte de nombreuses associations étudiantes qui, tout au long de l'année académique, fournissent des services divers, permettent l'intégration des étudiants et contribuent à enrichir la vie universitaire.

Le Cercle de Droit et le Bureau Étudiant Droit, sont deux d'entre elles. Chose unique sur notre *alma mater*, nous travaillons en étroite collaboration depuis quelques années afin de mieux rendre service aux étudiants et d'égailler la vie de notre belle Faculté. Cette rencontre entre nos deux associations se matérialise, par exemple, au travers de notre pull de Faculté ou encore de notre carte de membre commune – vendue tout au long de l'année, elle donne droit à une série d'avantages non négligeables sur quasiment l'intégralité de nos activités.

En tant qu'associations proches des étudiants nous nous donnons pour buts d'une part, de fournir un maximum de services indispensables et d'autre part, d'animer l'année par de nombreux événements culturels, folkloriques et festifs.

Pour commencer, nous vous invitons aux soirées de rentrées et de sorties organisées conjointement par nos deux associations en octobre et fin juin. Ces deux événements festifs vous permettront de vous retrouver dans un univers plus léger et plus accueillant que les couloirs du H, du Janson ou des salles de TP.

Ensuite, nous vous proposons le parrainage social. Il s'agit d'une soirée au cours de laquelle les étudiants des années supérieures s'entretiennent de manière informelle, autour d'un verre de l'amitié, avec les nouveaux arrivants. Voici donc une occasion unique pour les plus âgés d'offrir leurs conseils, répondre aux questions diverses et laisser leurs coordonnées afin que vous puissiez les contacter au cours de l'année académique.

Le mois de décembre sera marqué, quant à lui, par les JobDays. Cet événement se déroule sur deux journées et s'adresse principalement aux étudiants des années supérieures (MA1 et MA2). Au cours de ces journées, nos associations vous offrent la possibilité de rencontrer différents cabinets d'avocats et entreprises, de se familiariser à la réalité d'un entretien d'embauche dans un cadre chaleureux et de finir en beauté, pour les plus heureux, avec l'opportunité d'effectuer un stage d'été ou d'obtenir un premier emploi.

Enfin, de nombreuses conférences sont organisées pendant l'année sur des thèmes liés à l'actualité.

Le Cercle et le Bureau Étudiant exercent également certaines activités qui leur sont propres.

Outre les différents événements organisés toute l'année, le **Bureau Étudiant** réunit l'ensemble des délégués d'année. Ceux-ci sont élus annuellement par les étudiants de leur auditoire. Ces délégués sont des intermédiaires entre, d'une part, les professeurs et assistants et, d'autre part, les étudiants. Ils siègent tant au Conseil facultaire que dans différentes commissions facultaires et ils y représentent la voix des étudiants et influencent les décisions sur l'avenir de la Faculté.

Le Bureau Étudiant vend également, à des prix défiant toute concurrence et tout au long de l'année, les syllabus de certains professeurs qui ne sont pas disponibles aux P.U.B. ainsi que des supports de cours indispensables. De plus, le Bureau Étudiant fournit les codes des grands éditeurs juridiques bruxellois à prix réduit.

Et si vous êtes à la recherche de votre sensibilité juridique, ne manquez pas les Ateliers de Rencontre des Professions Juridiques (ARPJ) que nous organisons chaque année au cours du second semestre. Vous aurez l'opportunité d'y rencontrer des représentants de la plupart des métiers du droit.

Enfin, le Bureau Étudiant dispose, en son sein, d'une Commission d'Entraide Sociale (CES). Cette commission constitue l'objet social du Bureau Étudiant. Elle est composée de 5 membres et a pour but de venir en aide aux étudiants dans leurs démarches administratives et à surmonter leurs difficultés financières. L'aide octroyée peut être matérielle (syllabus, codes...) ou financière (par des prêts ou des dons). La commission travaille toujours dans l'anonymat, seuls ses membres connaissent l'identité des personnes qui font appel à elle. N'hésitez pas à contacter son président Martin Stock (ces.bedroit@gmail.com).

N'hésitez donc pas à frapper à la porte du Bureau Étudiant !

Notre local se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment H, en face du H.1.308. Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions et vous aiderons dans vos démarches au sein de l'ULB.

Le **Cercle de Droit**, pour sa part, vous propose dès la rentrée de participer à son traditionnel et célèbre Baptême. Celui-ci a lieu de septembre à fin octobre. Il vous initiera aux valeurs fondatrices de notre *alma mater*, vous permettra de rencontrer de nombreux étudiants de tous âges et de tous horizons, de découvrir le folklore unique de l'ULB mais aussi et surtout, de vivre votre université autrement !

Le Baptême, fortement recommandé, n'est pas obligatoire mais est ouvert à tous. Aussi, nous vous invitons à vous faire votre propre opinion en venant en discuter au Cercle ou en participant à la première activité.

Amateurs de concerts, bloquez déjà votre soirée du 12 octobre. Nous aurons la chance de recevoir, à la Jefke, de nombreux groupes, DJs, et encore d'autres surprises dans le cadre de l'étape bruxelloise du Campus Tour.

La fin de ce premier quadri vous permettra de découvrir le Banquet du Juriste. Une grande soirée gastronomique axée sur la rencontre de professionnels du droit de tous les domaines.

Ensuite, après la session de janvier, nous vous invitons à une folle semaine de ski ! Au programme cette année: la haute montagne des Alpes du Sud, à savoir le Val d'Allos... 180 km de pistes entre forêts et champs de neige immaculés.

Au début du mois de mars, robes de soirées et champagne seront de rigueur lors du traditionnel et prestigieux Bal de Droit. Cet événement unique réunit chaque année toute la Faculté dans un cadre des grands soirs.

Le Cercle organise aussi plusieurs TD (Thé Dansant, pour les intimes) sur l'année. Ne ratez pas notre classique TD St Valentin, à vivre seul ou accompagné !

Bien entendu, la culture n'est pas oubliée. Au programme de cette année, voyages, conférences et initiation à l'œnologie.

Pour finir, nous vous conseillons vivement d'éviter les interminables files des P.U.B. ! Venez acheter directement votre pack de syllabus dès la JANE (jeudi 15 septembre) auprès du Cercle. Profitez-en, nous sommes là pour vous !

Nous bénéficions de nouveaux locaux situés sur le parking entre le bâtiment des inscriptions et le bâtiment F (Yoyo, Kafkaf, Unishop, etc.). Suivez la couleur de votre Faculté et venez profiter d'un verre entre amis.

Amicalement vôtre.

Ahmed El Jilali – Sébastien Chonavey

Président et vice-président du Bureau Étudiant Droit
www.cerclodedroit.be

Anis Farvaque – Michalis Pitsinos

Président et vice-président du Cercle de Droit
www.be-droit.be

Les Nouvelles

Avant toute chose, félicitations à tous et à toutes, et bienvenue dans le monde merveilleux du droit à l'ULB.

Vous vous apprêtez donc à déambuler dans les couloirs du bâtiment H comme l'ont fait plusieurs générations de juristes avant vous. Durant votre parcours facultaire, vous allez côtoyer les diverses institutions qui bordent notre belle Faculté et un jour vous tomberez sur un magazine intitulé... « Les Nouvelles ».

Mais de quoi s'agit-il ? Est-ce une revue juridique de premier ordre, une source en droit romain actualisé ou une faute de frappe ? Nous allons vous présenter votre journal facultaire de la Faculté de Droit.

Nées selon les archives de l'ULB dans les années soixante, les Nouvelles étaient simplement à l'origine un bulletin d'informations publiées par le Cercle de Droit. Au fil des années, elles ont fortement évolué et vers la fin des années soixante, le journal acquiert une véritable périodicité et les articles deviennent de plus en plus engagés (mai 68 y est sûrement pour quelque chose). Depuis les Nouvelles sont devenues un véritable journal avec des articles, des dessins, des caricatures, des avis, sans oublier l'incontournable « Jurisprudence » qui envisage l'actualité et la vie facultaire avec humour et (im)pertinence. Les Nouvelles sont donc maintenant une véritable institution de notre Faculté.

Chaque année, nous publions généralement quatre numéros d'une vingtaine de pages, auxquels s'ajoutent parfois l'un ou l'autre hors-série (tel les NoXelles) et nos éditions sont distribuées gratuitement sur le campus du Solbosch.

L'intérêt des Nouvelles est qu'il s'agit d'un journal destiné spécialement aux étudiants et surtout fabriqué de toutes pièces par eux. En effet, il est écrit, conçu, mis en page et corrigé par nos propres soins. C'est pourquoi nous accueillerons avec le plus grand plaisir tous les étudiants de la Faculté qui veulent nous rejoindre dans cette aventure.

Que ce soit pour écrire, dessiner, caricaturer mais aussi (car il n'est pas nécessaire d'aimer écrire) pour gérer une équipe, mettre en page, corriger, infographier ou informer, tout le monde est le bienvenu aux Nouvelles : aucun sujet d'article n'est exclu d'avance,

nous sommes ouverts à tous les débats qui intéressent le monde estudiantin.

Maintenant que vous savez qui nous sommes, peut-être souhaitez-vous nous rejoindre dans l'aventure des Nouvelles? Rien de plus simple : il suffit de nous envoyer un mail ou de passer nous dire un petit bonjour au local ou encore de faire un saut sur notre profil Facebook. De plus, nos fameuses réunions «Jurisprudence» sont accessibles à tous les étudiants motivés.

N'hésitez pas à nous contacter à n'importe quel moment, vous aurez toujours une réponse positive de notre part.

Rédacteurs en chef: Marie Sternon & Mathieu Dekleermaker
les.nouvelles@gmail.com

02 650 39 97

Local H.1.139 (en face du H.1.309)

ELSA

Elsa Brussels est en réalité le groupe local d'une association bien plus vaste, ELSA International. Il s'agit d'une association composée exclusivement d'étudiants en droit partout en Europe. (E.L.S.A est l'abréviation de «European Law Student's association»).

Il s'agit d'une organisation non politique, non lucrative. Elle fut créée en 1981 et son objectif principal est de contribuer à l'éducation légale et à la compréhension mutuelle entre les étudiants de droit, et de permettre une large coopération avec le milieu juridique international ainsi qu'avec les autres facultés de droit européennes.

L'association est composée d'un groupe central (le bureau international), de groupes nationaux et enfin de groupes locaux et cela dans plus de 42 pays, regroupant au total plus de 30 000 membres.

Chaque groupe local et national a pour mission de mettre en œuvre les objectifs et les principes d'ELSA International (en créant des événements à l'étranger tels que des conférences, des visites d'institutions internationales, des programmes d'échanges entre étudiants européens ou simplement des voyages afin de découvrir d'autres pays et d'autres cultures). Mais ELSA joue également un rôle au sein de la Faculté en organisant ou en participant à des événements locaux et spécifiques (pour ELSA Brussels, le concours d'éloquence et de plaidoirie, les Jobdays, les visites d'établissements pénitentiaires, ...).

Il s'agit donc d'une organisation très riche et très diversifiée qui selon nous, mérite d'être connue par les étudiants de droit. Non seulement pour l'association elle-même mais surtout parce qu'elle est susceptible de profiter à un grand nombre d'étudiants (désireux de créer des contacts à l'étranger, ou tout simplement de s'investir dans l'organisation d'événements locaux ou internationaux).

Dans le cas où certains d'entre vous seraient intéressés pour nous rejoindre ou si certains désirent de plus amples informations, ils peuvent nous contacter à l'adresse suivante : elsabrussels@gmail.com.

En espérant vous voir très nombreux lors de nos prochains événements, voir même un jour au sein de notre association.

L'équipe ELSA Brussels.

L'ADBr

L'Asbl « Association des Anciens Étudiants Diplômés de la Faculté de Droit de l'Université libre de Bruxelles » a pour vocation principale de réunir tous les diplômés de la Faculté de Droit et de Criminologie, veille à resserrer les liens entre eux, à favoriser leur carrière, à apporter toute aide à la Faculté et aux étudiants. Nous proposons à nos membres toutes sortes d'activités culturelles, de délasserment (expositions, excursions, ...) ou des activités d'ordre juridique. Nous éditons l'ADBr Info, quatre fois par an, pour maintenir les contacts avec les membres (voir notre site).

L'ADBr fait partie intégrante de l'Union des Anciens Étudiants (U.A.E.) dont elle est une post-facultaire; tous nos membres effectifs adhèrent au libre examen, principe fondateur de notre Université.

Concrètement, nous apportons notre aide à la Faculté de Droit (e.a. achat d'ordinateurs pour la Bibliothèque de Droit, cérémonie de proclamation des masters...); nous soutenons également les associations étudiantes (Cercle de Droit, Bureau Étudiant, ELSA...) dans leurs réalisations, telles que la soirée de rentrée, le parrainage social, les Jobdays, le Banquet du Juriste, le Bal de Droit... Nous entretenons les meilleurs rapports avec ces associations étudiantes dans lesquelles s'impliquent généreusement de nombreux étudiants au service de tous.

Pour joindre l'ADBr

Erwin Burvenich, président – *erwin.burvenich@skynet.be*

Georges Préseau, 1^{er} vice-président

Blvd. Général Wahis, 20 bte 33 à 1030 Bruxelles

Guy Hiernaux, vice-président – *avocat.hiernaux@ghnp.be*

Elisabeth Fonsny, trésorière – *elisabethfonsny@hotmail.com*

José Da Cruz, secrétaire – *jose.dacruz@skynet.be*

Gautier Calomne, délégué auprès des jeunes diplômés – *gautiercalomne@hotmail.com*

Le site de l'ADBr: www.adbr-ulb.be